

Chèques en blanc, argent liquide, mandataire bidon : l'étrange campagne du député RN Aurélien Lopez-Liguori

Tristan Berteloot

L'ancien mandataire financier du député RN de l'Hérault affirme avoir laissé les mains libres, lors des législatives de 2022, aux parents de l'élu. Il a déposé plainte et les accuse d'usurpation d'identité.

Qui a géré le compte de campagne du RN Aurélien Lopez-Liguori [aux législatives de 2022](#) ? Son mandataire financier d'alors, Jean-Louis Cousin, affirme en tout cas que ce n'était pas lui. Selon ses dires, il a été substitué à l'époque dans ses fonctions, pourtant strictement encadrées par la loi, par les parents de l'actuel député de la 7^e circonscription de l'Hérault, Carole Liguori et André Lopez.

S'ils étaient avérés, ces faits constitueraient une grave irrégularité, pouvant provoquer un rejet pur et simple du compte en question, pourtant validé en 2022 par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP). Selon l'instance, *«une personne tierce ne peut en aucun cas se substituer au mandataire financier. Celui-ci agit au nom et pour le compte du candidat, dans le cadre strict défini par le code électoral. Il est seul habilité à réaliser les opérations financières de la campagne après déclaration en préfecture»*.

En novembre, Jean-Louis Cousin a déposé une plainte au commissariat de police d'Agde contre Aurélien Lopez-Liguori pour *«soustraction», «détournement ou destruction de biens d'un dépôt public par le dépositaire ou un de ses subordonnés»*. Pourquoi si tard ? Parce que l'ancien «mandataire» venait d'apprendre, peut-on lire dans sa plainte, que *«deux militants [avaient] été payés pendant la campagne en liquide, et que l'argent avait été donné de la main à la main, ce qui est illégal»*.

«Caisse noire»

En réalité, cela ne l'est pas toujours. Mais, si cela arrive, précise le gendarme des comptes de campagne, il faut que les paiements figurent dans le compte de campagne et, surtout, que l'argent ne provienne pas de *«caisses noires ou de sources interdites. Par conséquent cela ne peut arriver qu'à partir de retraits d'espèces opérées sur le compte du mandataire par celui-ci, avec donc en amont un contrôle de l'origine des fonds»*.

Or aucune trace de ces versements en liquide dans le compte de campagne d'Aurélien Lopez-Liguori, que *Libération* a pu consulter. Pas non plus de reçus signés de la main de Jean-Louis Cousin. L'ancien délégué départemental du parti d'extrême droite à Agde, proche à l'époque du scrutin d'Aurélien Lopez-Liguori, dit s'être cantonné au moment des législatives à créer le compte bancaire servant à recevoir les versements et payer les factures, qu'il affirme d'ailleurs n'avoir jamais vues, puis à signer le protocole pour remboursement à la CNCCFP, à la demande du père de Lopez. On retrouve ce document dans le compte de campagne. En

janvier, Jean-Louis Cousin a par ailleurs écrit à Jordan Bardella et Marine Le Pen, pour les alerter. Sans réponse de leur part.

Contactés par *Libération*, deux militants confirment avoir été payés à l'issue de la campagne par le père d'Aurélien Lopez-Liguori, André Lopez, vieux militant frontiste, via des enveloppes contenant chacune une grosse centaine d'euros en petites coupures. Des témoignages confirmés par un troisième colleur d'affiches. *«Nous, on ne savait pas que c'était illégal, se défendent-ils. On a fait ça pour rendre service. L'argent qu'on a touché, c'était pour toute la campagne. On tenait les bureaux de vote, on allait coller des affiches.»* «Mensonge», répond, de son côté, Aurélien Lopez-Liguori, qui accuse Jean-Louis Cousin d'avoir lancé contre lui une «vendetta». Parce qu'il est marié à Fabienne Varesano, l'ancienne suppléante d'Aurélien Lopez-Liguori aux législatives 2022, aujourd'hui brouillée avec le jeune homme. Conseillère municipale RN à Agde, elle a récemment annoncé se lancer en candidate «sans étiquette» pour les municipales 2026 dans la ville désormais convoitée par Aurélien Lopez-Liguori.

«Usurpation d'identité»

La plainte de Jean-Louis Cousin est toutefois bien antérieure à tout cela. Dans celle-ci, il raconte qu'au début de la campagne, on lui a *«rapidement fait comprendre qu'[il] n'allait pas vraiment gérer les comptes»*. Auprès de *Libération*, il précise : *«Ce rôle a été occupé par la mère du candidat, Carole Liguori, tandis que son père, André Lopez, gérait la logistique de la campagne et les militants. Le compte en banque : j'ai transmis tout de suite les identifiants, et je n'y ai plus touché. Je ne suivais pas les virements, je n'ai vu aucune facture, je ne connais le nom d'aucun prestataire, ni celui de l'expert-comptable.»* Lors de son dépôt de plainte, la police lui demande : *«Aviez-vous conscience que vous commettiez une faute en ne gérant pas vous-même les finances de cette campagne ?»* L'homme répond : *«Oui.»*

Plus tard, développe encore Jean-Louis Cousin, il aurait signé une vingtaine de chèques en blanc au père d'Aurélien Lopez-Liguori, habitant lui aussi à Sète : *«Il est venu à ma boutique à Agde, et il m'a dit : "Fais les chèques, je ne vais pas me déplacer à chaque fois." »*

Contacté par *Libération*, Aurélien Lopez-Liguori, 32 ans, confirme en partie : *«Ma mère s'occupait de payer les prestataires, parce que M. Cousin était dans l'incapacité de faire les virements. Mais il était dans l'intégralité des échanges.»* Avant de se reprendre : *«Il y a des moments où Jean-Louis Cousin n'était pas disponible... Ma mère allait chez lui montrer les factures et les lui faire signer, à aucun moment il n'y a eu de chèques en blanc, nous ne sommes pas des fous furieux.»* Démenti formel du principal intéressé : *«Elle n'est jamais venue.»*

Selon des mails consultés par *Libération*, Aurélien Lopez-Liguori avait à l'époque créé une adresse mail à la place du mandataire *«pour tout ce qui [devait] avoir attrait au mandataire financier»*. *«Ce sera celle qui sera communiquée au siège du RN, et celle qui sera utilisée avec la banque et les fournisseurs»*, précise-t-il dans le courriel. Justification : *«C'est parce que je suis un maniaque de la cyber sécurité.»* Le mail en question, qui transmet à Jean-Louis Cousin les identifiants du nouveau compte «cyber sécurisé» et son mot de passe, est daté du 19 avril 2022. Avec en copie la mère d'Aurélien Lopez-Liguori. Un prestataire contacté par *Libération* confirme avoir envoyé sa facture à cette adresse, pour deux prestations sur la cartographie du vote dans la circonscription, d'un montant de 1 500 euros pour la première, et la création d'une «lettre aux rapatriés d'Algérie et à leurs descendants», d'un montant de 4

320 euros, pour la seconde. A chaque fois payées par chèque. D'autres échanges envoyés par cette boîte mail, consultés par *Libération*, sont signés «Jean-Louis Cousin, mandataire financier», que ce dernier conteste avoir rédigé, évoquant une «*usurpation d'identité*» manifeste.

Un certain nombre de dépenses par chèque

A y regarder de près, le compte d'Aurélien Lopez-Liguori fait bien apparaître un certain nombre de dépenses effectuées par chèque : 42 438 euros payés en trois fois à La Poste pour des publipostages de dépliants, courriers ciblés, et tracts ; 1 300 euros payés à l'expert-comptable Nicolas Crochet et son cabinet CDC, proche de Marine Le Pen, privilégié par une très grande partie des candidats RN aux élections de 2022.

Autre dépense de campagne : 1 038 euros payés par chèque au restaurant La Marina à Agde, où s'est déplacée Marine Le Pen le 9 juin 2022 pour soutenir les candidats du coin aux législatives. Ce jour-là, étaient présents douze candidats ou suppléants, dont l'attachée de presse de Marine Le Pen, ainsi que son photographe, sept membres de leur service de sécurité, le reste étant principalement des cadres du Rassemblement national de la région, les deux parents d'Aurélien Lopez-Liguori, et finalement très peu de militants «de base».

Ancien militant de Debout la France, ex-assistant parlementaire du député européen RN Jean-Lin Lacapelle, Aurélien Lopez-Liguori a été pendant les législatives 2022 le deuxième candidat RN ayant dépensé le plus d'argent pour sa campagne (59 856 euros), après Jean-Philippe Tanguy (64 264 euros), actuel député de 4e circonscription de la Somme ; devant Marine Le Pen, députée de la 11e circonscription du Pas-de-Calais (55 527 euros). Son compte de campagne laisse apparaître un apport personnel de 33 155 euros, ainsi que plusieurs dons au plafond légal de 4 600 euros.

Contactés par Libération, ni Carole Liguori, ni André Lopez, n'ont répondu à nos questions.

[Cet article est paru dans Libération \(site web\)](#)